

Publications du Bureau fédéral de la statistique.—Le Bureau fédéral de la statistique fait fonction d'agent de l'Imprimeur de la Reine lorsqu'il s'agit de la vente des publications du B.F.S. Les rapports du Bureau embrassent tous les aspects de l'économie nationale; l'*Annuaire du Canada* et *Canada* sont les deux recueils officiels de renseignements sur les institutions et l'évolution économique et sociale du pays.


Les publications du Bureau fédéral de la statistique paraissent dans son catalogue intitulé *Publications courantes* et dans le *Catalogue des publications du gouvernement canadien*, publié par l'Imprimeur de la Reine. Le *Bulletin quotidien* et le *Weekly Bulletin* du B.F.S., que l'on peut obtenir de la Division de l'information et des relations publiques du Bureau au prix annuel d'un dollar chacun, ont pour but de renseigner le lecteur désireux de connaître toutes les publications du Bureau. Les formules d'abonnement aux publications du B.F.S. ou les commandes d'exemplaires distincts doivent parvenir à la Division de l'information et des relations publiques, Bureau fédéral de la Statistique, Ottawa, accompagnées de la remise nécessaire sous forme de chèque ou mandat-poste, payable au receveur général du Canada.

Publications des gouvernements provinciaux.—La plupart des publications imprimées des gouvernements provinciaux peuvent s'obtenir de l'Imprimeur de la Reine de la province intéressée. Les demandes doivent être adressées à la capitale des provinces:

Terre-Neuve.....	St-Jean	Ontario.....	Toronto
Île-du-Prince-Édouard.....	Charlottetown	Manitoba.....	Winnipeg
Nouvelle-Écosse.....	Halifax	Saskatchewan.....	Regina
Nouveau-Brunswick.....	Fredericton	Alberta.....	Edmonton
Québec.....	Québec	Colombie-Britannique.....	Victoria

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

NOTA.—Dans la colonne «Sources de renseignements fédéraux» la principale source de renseignement sur chaque sujet est donnée la première; l'Office national du film et le Bureau fédéral de la statistique paraissent partout en fin d'énumération sauf là où ils deviennent source principale.

<u>Sources de renseignements fédéraux</u>	<u>Sujet</u>	<u>Sources de renseignements provinciaux</u>
Ministère de l'Agriculture Division de l'information Ministère des Pêcheries Service des renseignements et de l'éducation Ministère des Forêts Services techniques et d'information Ministère des Mines et des Relevés techniques Division de la rédaction et de l'information Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Services de l'information Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales Division des services d'information Ministère du Commerce Direction de la publicité commerciale Imprimeur de la Reine (<i>Gazette du Canada, Statuts du Canada, Organisation du Gouvernement du Canada, etc.</i>) Office national du film (pellicules, bandes d'images, photographies sur tous les sujets) Bureau fédéral de la statistique		Pour renseignements généraux relatifs aux diverses provinces, les demandes doivent être adressées: Terre-Neuve, ministère des Affaires provinciales; I.-du-P.-É., Bureau du tourisme et de l'information; N.-É., Secrétariat provincial; N.-B., ministère des Finances ou Bureau du tourisme du Nouveau-Brunswick; Qué., ministère de l'Industrie et du Commerce, Bureau des Statistiques, et ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche; Ont., ministère de l'Économie et du Développement, ou ministère du Tourisme et de la Publicité; Man., ministère de l'Industrie et du Commerce ou Secrétariat provincial; Sask., ministère de l'Industrie et de l'Information, ou Conseil exécutif; Alb., ministère de l'Industrie et du Développement; C.-B., ministère du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économie et de la statistique